

**226C0869**  
FR0013015583-OP007-AS01

19 juin 2026

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

**POULAILLON**  
(Euronext Growth Paris)

1. Le 18 juin 2026, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société POULAILLON (« la **Société** »), déposée le 23 avril 2026 par Invest Securities, agissant pour le compte de la société Eugénie<sup>1</sup> (« l'**Initiateur** »), (cf. D&I 226C0867 du 18 juin 2026).
2. La note d'information de l'Initiateur (visa n°26-202 en date du 18 juin 2026) et la note en réponse de la société POULAILLON (visa n°26-203 en date du 18 juin) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers et diffusées le 18 juin 2026 (cf. notamment communiqués diffusés le 19 juin 2026 par l'Initiateur et par la société POULAILLON).
3. En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte du **22 juin 2026 au 3 juillet 2026 inclus**.

Invest Securites se portera acquéreur, pour le compte de l'Initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre portant sur la totalité des actions visées par l'offre. Il est rappelé que les frais de négociation dans le cadre de l'offre publique de retrait seront à la charge des actionnaires vendeurs.

Une procédure d'apport semi-centralisée sera également mise en place par Euronext Paris. Il est rappelé que la procédure de semi-centralisation par Euronext se réalisera sans frais supplémentaires pour les actionnaires vendeurs.

4. Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

---

<sup>1</sup> Société par action simplifiée détenue par Mme Magali Poulaillon (19,19% du capital et 49,64 % des droits de vote), M. Paul Poulaillon (62,00 % du capital et 1,10 % des droits de vote) et M. Fabien Poulaillon (18,81 % du capital et 49,26 % des droits de vote). L'Initiateur déclare ne pas être une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce. (cf. Note d'information, paragraphe « 2.2.1. Présentation de l'Initiateur »).